

LE JOURNAL DE SERCHES

Journal communal d'information

5^{ème} année – N° 17 et 18 – 3^{ème} trimestre, juillet 2012

gratuit ne peut être vendu

Le mot du Maire

Cette édition du Journal de Serches porte un numéro double puisqu'elle sort avec un trimestre de retard, nous vous prions de nous en excuser.

Les diverses élections de ce printemps ont demandé du travail administratif en amont et nécessité de l'investissement aux membres du conseil épaulés par des électeurs pour la tenue des bureaux de vote. Je remercie les citoyens serchois et les conseillers qui ont donné de leur temps.

Durant vos vacances estivales, la gendarmerie se tient à votre disposition pour des visites de surveillance lors de vos absences. N'oubliez pas de les prévenir avant votre départ.

Je souhaite de bonnes vacances à tous.

BK

Bis repetita

Chacun connaît la réglementation en matière de bruit, celle-ci étant rappelée régulièrement dans le Journal de Serches, le Renard Enchanté et dans la rubrique des services du site internet www.serches.fr. Les beaux jours venant, tondeuses, débrousailluses, bétonnières et autres machines à moteur entonnent leur plainte. Afin de calmer les ardeurs cacophoniques, l'arrêté préfectoral (cf. le JdS n° 2, 10, 13) autorise les moteurs durant les plages horaires suivantes :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Il convient de rappeler que tout bruit

anormalement intense causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. Les occupants de locaux d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces lieux.

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Les coups de klaxons répétés dans les virages ou pour saluer une personne peuvent devenir désagréables pour les riverains. Chacun peut faire des efforts afin que la notion de « bien vivre ensemble » soit au mieux respectée.

Vous pouvez télécharger cet arrêté du préfet en vous rendant sur le site serches.fr à la rubrique vie communale, sur la page des arrêtés.

Budget communal

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le compte administratif et le compte de gestion 2011 ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal le 30 mars 2012.

Résultat comptable de fonctionnement

Recettes : 122 156,40 €

Dépenses : 91 055,29 €

Résultat comptable d'investissement

Recettes : 94 151,50 €

Dépenses : 21 052,70 €

Les résultats du compte administratif 2011 montrent un excédent de 30 664,69 €

Cette somme sera reportée au budget primitif 2012

BUDGET PRIMITIF 2012

Le budget primitif 2012 a été voté à l'unanimité par le conseil municipal le 13 avril 2012

Budget de fonctionnement

Recettes : 153 396,69 €

Dépenses : 153 396,69 €

Budget d'investissement

Recettes : 146 979,81 €

Dépenses : 146 979,81 €

dont restes à réaliser :

en recette : 80 202,00 €

en dépense : 56 646,00 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

Produit fiscal attendu : 39 594,00 €

Taxe d'habitation : 9,19 %

Taxe foncière (bâti) : 9,30 %

Taxe foncière (non bâti) : 21,31 %

Faune sauvage

Au début de printemps, les poulaillers de Serches ont souffert des incessantes visites des renards venus puiser dans cet abondant garde-manger, des victuailles nécessaires à l'alimentation de leur jeunes progénitures. Egalement de la partie, les fouines en ont profité pour saigner quelques gallinacés. Le piégeage pratiqué à cette occasion s'est révélé décevant.

Les spécialistes observent une augmentation de la faune sauvage dans notre secteur.

Au début du printemps, la fédération de chasse a mené des opérations de comptage de gibier sur le territoire communal. Ces opérations réalisées les 6 et 13 avril de 21 h à 23 h se sont déroulées depuis un véhicule équipé de sources lumineuses. Au cours de ces deux nuits, sur deux heures de temps, on dénombre en moyenne une trentaine de lièvres, 11 chevreuils, un sanglier et un renard. Malgré l'absence de comptage des faisans, ceux-ci se réalisant le matin deux heures avant la levée du soleil, les traqueurs ont relevé une forte population de cet oiseau.

Elections

Aucune fausse note n'est à déplorer à l'issue des divers scrutins du printemps. On retiendra pour l'anecdote le nombre élevé de procurations, soit treize, pour les deux tours de la présidentielle.

Au second tour de l'élection présidentielle, l'unique bureau de vote de Serches a reçu la visite surprise d'un délégué du Conseil constitutionnel, le juge Antoine Pierre d'Ussel nommé par le président de la cour d'appel d'Amiens Ce délégué a constaté la bonne tenue du bureau.

Malgré la hausse sensible de la population à Serches le nombre d'électeurs demeure stable en juin avec 220 inscrits sur les listes.



Afin que le plus grand nombre puisse participer aux opérations électorales, dès la fin de l'hiver, la Mairie a lancé des appels à participation. Une dizaine d'électeurs ont répondu présent à cet appel, et ont contribué à la bonne tenue du bureau et au dépouillement.

Tous les divers résultats, ainsi que ceux des deux précédentes élections présidentielles concernant la commune sont consultables en ligne sur le site serches.fr.

CCAS : bilan 2011

Les Centres communaux d'action sociale (C.C.A.S.) désignés ainsi depuis 1986 étaient appelés autrefois Bureau d'aide sociale. Ils ont été institués par décret en 1953 dans le cadre des réformes sur les lois d'assistance.

Pour remplir ses missions, le Centre communal d'action sociale dispose d'un organe de gestion, le conseil d'administration (C.A.), et des moyens propres avec un budget autonome et du personnel dont le statut repose sur celui de la fonction publique territoriale.

Son financement peut venir de trois sources :

- les dons, legs et les produits de quêtes ou de collectes,
- les ressources liées aux services et aux actions créés et gérés par le C.C.A.S. : le remboursement par le service départemental d'aide sociale des frais d'enquête pour constitution des dossiers d'aide sociale, les participations de divers organismes au financement de certaines actions et prestations ainsi que les participations des bénéficiaires des services et prestations du C.C.A.S.,
- les ressources extérieures telles que les aides et subventions. A ce titre la subvention communale constitue l'apport prépondérant et obligatoire au fonctionnement de tous les C.C.A.S.

Le conseil d'administration (C.A.) comprend : un président – le maire de la commune -; des membres élus par le conseil municipal en son sein ; des membres nommés par le président dont un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ; un représentant des associations familiales ; un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ; un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Le C.A. gère le CCAS. À ce titre, il est habilité à prendre des délibérations inscrites sur un registre composé de deux tomes. L'un, relatif aux actes communicables (décisions de portée générale), et l'autre, relatif aux actes non communicables (décisions individuelles). Ainsi, le conseil d'administration vote tous les mouvements financiers, décide des actions à mener, émet son avis sur les demandes d'aide sociale et est chargé de pourvoir à l'exécution de ses délibérations, notamment par le vote des crédits et la création des emplois nécessaires.

Depuis 2008, le Centre communal d'action sociale de Serches a élargi son champ d'intervention vers les plus jeunes. Il prend en charge le Noël des enfants de 1 an à 12 ans organisé dans la salle communale, où un goûter et des confiseries sont distribués par le C.C.A.S. Cette année, celui-ci a coûté 177 €, le spectacle étant offert par la commune. Les six jeunes participant aux voyages scolaires organisés

dans le cadre du collège ont reçu une subvention de 30 € (soit 180 €).

Le coût des repas offerts aux anciens de plus de 65 ans est de 20.39 € par participant (soit 550.49 €). 27 personnes sur 41 bénéficiaires l'ont partagé en octobre dernier.

Pour les 24 anciens de plus de 70 ans, quelque soit leur revenu, le C.C.A.S a distribué 24 colis à 20 € (480 €), 22 bons d'alimentation à 35 € (770 €) et des galettes des rois individuelles (40 €). En 2012, le nombre des personnes âgées bénéficiaires du colis est passé de 24 à 30.

Pour information, le budget de Noël des anciens de plus de 70 ans est évalué au budget du CCAS en fin d'année à 57 euros par personne, soit une dépense de 1710 €.

La principale lacune du C.C.A.S.de Serches est de ne pas prendre en compte les personnes en difficultés réelles. Ainsi, c'est par un courrier adressé par l'association Saint-Vincent de Paul de Soissons que le Maire a découvert l'existence de 19 personnes en difficulté à Serches. Ces personnes ont bénéficié de l'assistance de cette association sous forme de dons alimentaires. Lors du dernier conseil d'administration, le Maire a rappelé que, par la loi, les Centres communaux d'action sociale ont en priorité pour mission d'aider les personnes dans le besoin quelques soit leur âge. C'est pourquoi, elle a mené une réflexion sur les aides communales et proposé que seules les personnes à faible revenu puissent bénéficier des bons d'alimentation de 35 €. Une attestation sur l'honneur de non imposition sera donc demandée chaque année, pour bénéficier des bons d'alimentation. Un formulaire pré-rempli sera ainsi déposé dans les boîtes aux lettres de chaque personne âgée de plus de 70 ans. Les membres du CCAS ont voté à la majorité absolue cette nouvelle mesure.

Secrétaire de mairie

Madame Céline Huleux, secrétaire de mairie, travaille depuis le 25 mai 2010 à Serches sous contrat à durée déterminée renouvelable tous les ans pour une durée de 13 heures hebdomadaires. Depuis le 1er juin 2012, cet agent communal a changé de statut. Passée stagiaire de la fonction publique pour un an elle deviendra titulaire du poste au 1^{er} juin 2013.

Location de salle

Afin de répondre à certaines demandes, Madame le Maire a proposé au conseil municipal d'ouvrir la location de la salle communale à la journée, ce qui n'était pas le cas.

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a décidé d'élargir les offres de location de la salle communale à la journée, le dimanche ou bien un jour férié de 9h à 20h pour un montant de 100 €. Un nouveau service est également proposé en option, le forfait ménage. Demandé lors de la signature du contrat, celui-

ci comprend le lavage des sols et des vitres des locaux pour un montant de 30 euros. Ce service devra apporter un complément d'heure à l'agent communal en charge de l'entretien des locaux.

Dictionnaire

Pour célébrer la fin d'une longue scolarité au sein du regroupement scolaire Acy-Serches, les quatorze élèves de la classe de CM2 du groupe scolaire Charles-Chevallier se sont vus remettre un dictionnaire des mains de Bernadette Kasprzak et Pierre Fourier, respectivement maires de Serches et maire d'Acy. Les deux éducatrices ont remis, un à un, le précieux livre en souhaitant bonne chance pour l'avenir aux jeunes écoliers qui devraient rejoindre, en septembre, le collège Louise-Michel de Villeneuve-Saint-Germain pour les élèves d'Acy et le collège Pierre et Marie Curie de Braine pour leurs camarades de Serches.

La remise du précieux ouvrage, outil indispensable pour l'entrée en 6^e, s'est déroulée en compagnie de leur institutrice, Sylvie Krisac. Parmi les récipiendaires on compte deux Serchois Vincent Blond et Axel Tassin.

Cette initiative mise en place depuis 2008 par le syndicat scolaire Acy-Serches a fait une fois de plus de nombreux heureux. Ebahis par les richesses du papier imprimé et illustré de nombreux yeux pétillaient de bonheur.

Trèfle à 4 feuilles

Un trèfle à quatre feuilles protégé d'une enveloppe plastique est tombé d'un portefeuille le dimanche 10 juin dans le bureau de vote. L'électeur malheureux (ou malchanceux !) désireux de retrouver son précieux porte-bonheur peut le récupérer en Mairie aux heures d'ouverture.

Incendie

Émotion dans la rue Saint-Blaise où un incendie de voiture s'est déclaré dimanche 10 juin vers 21h35. Les riverains ont pu canaliser le feu à l'aide de seaux d'eau avant l'arrivée des pompiers.

Lac du Der

Un franc succès, dimanche le 1^{er} juillet, pour cette excursion au Lac du Der Chantecoq organisée par l'association Les renards en fête. Deux bus furent affrétés pour transporter les 108 touristes venus des nombreuses



Photographie Guy Dautreppe

C.C.A.S

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 du C.C.A.S.

Le compte administratif et le compte de gestion 2011 ont été votés à l'unanimité par le Centre communal d'action sociale le 22 mars 2012.

Résultat comptable de fonctionnement

Recettes : 2 000,00 €

Dépenses : 2 642,88 €

Résultat comptable d'investissement

Recettes : 0 €

Dépenses : 0 €

Les résultats du compte administratif 2011 montrent un déficit de 642,88 €

Affectation du résultat de l'année 2011 : 819,40 €

BUDGET PRIMITIF 2012

Le budget primitif 2012 a été voté à l'unanimité par le C.C.A.S. le 22 mars 2012

Budget de fonctionnement

Recettes : 3 019,40 €

Dépenses : 3 019,40 €

Budget d'investissement

Recettes : 0 €

Dépenses : 0 €

communes du soissonnais. Une découverte du lac en bateau et la visite du musée des vieux métiers accompagnées d'un frugal repas au restaurant ont enchanté les adhérents et les sympathisants de l'association.

Brocante

Dimanche 13 mai, s'est tenue la traditionnelle brocante organisée par l'association les Renards en fête.

Afin de libérer le grenier de la mairie de nombreux livres scolaires stockés depuis des décennies, le conseil municipal a décidé de donner ces anciens ouvrages à l'association Familles rurales Acy-Serches pour vente sur la brocante. Au préalable, les livres furent inventoriés pour en conserver un exemplaire de chaque collection qui sera versé dans les archives communales.

Cette initiative a connu un véritable succès auprès de nombreux collectionneurs et enseignants. Sur la journée, la recette de la vente s'est élevée à 204,50 €. Cette somme a été versée au syndicat scolaire du regroupement Acy-Serches pour l'achat de nouveaux livres scolaires pour les élèves.

Dotation

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est une subvention accordée par l'Etat. Elle permet de financer des projets d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorise le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Chaque année, la commune émet des demandes de subvention au titre de la DETR. Pour exemple, les travaux de changements de fenêtres et portes, ainsi que l'installation du

chauffage du bâtiment mairie ont permis l'obtention d'une subvention de 35 %.

Les dernières demandes de DETR correspondent à des projets d'investissement :

- L'achat d'un ordinateur avec logiciels (internes et logiciels de mairie spécifiques), d'un téléphone-télécopieur, répondeur.

- La réfection de la dalle de la cour de la mairie, afin de faciliter l'accès au secrétariat de mairie et la salle communale, aux handicapés circulant en fauteuil roulant et aux personnes ayant des difficultés à monter l'escalier de la mairie,

Sorties scolaires

Les enfants du regroupement scolaire d'Acy-Serches ont tous effectué des sorties d'une journée. Un moment très attendu par la plupart d'entre eux ! Ainsi, les petite et moyenne sections ont découvert la ferme de Concevrex le mardi 29 mai. Ils y ont rencontré différents animaux et ont même pu faire un tour sur un tracteur pour leur plus grande joie ! Le jeudi 7 juin, les CE1, CE2, CM1 et CM2 sont partis à Paris. Le matin, ils sont allés au Louvre où ils ont pu admirer la Joconde. L'après-midi fut consacrée à une visite du Muséum d'histoire naturelle où ils ont notamment suivi l'exposition « Au fil des Araignées ». Quant aux enfants de grande section et du CP, ils sont partis le mardi 19 juin, également à Paris. Ils ont débuté la journée par une visite du Musée du Quai Branly. Puis, après le repas, ils ont découvert Paris en bateau-mouche. Tous ces enfants sont revenus de leur sortie fatigués, mais ravis.

Permanence d'été

Comme à l'accoutumée depuis maintenant 2008, Le Maire et les adjoints assureront en juillet une permanence les mardis de 18h à 20h. La Mairie sera ouverte durant le mois d'août aux heures habituelles.